



APPEL À CANDIDATURES

BOURSE D'ÉTUDES

FUTUR MÉDECIN ? FUTUR DENTISTE ?

Tu as validé
ta PACES

Tu veux exercer
en libéral

Ça te dirait de travailler
dans un coin sympa ?

Un territoire dynamique à taille humaine : 38 000 habitants

Renseigne-toi et envoie ta candidature !

CV et lettre de motivation à transmettre avant
le 12 Juillet 2019 à Déborah : dquenu@villes-soeurs.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VILLES SOEURS

12 Avenue Jacques Anquetil 76260 EU

02 27 28 07 38

dquenu@villes-soeurs.fr

www.villes-soeurs.fr



Madame, Monsieur, bonjour,

Bien qu'il jouisse d'un cadre de vie attractif, le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs (CCVS) se caractérise par une offre de soins insuffisante, notamment pour la profession de médecin généraliste.

C'est pourquoi dans le cadre de la mise en œuvre de son 1^{er} Contrat Local de Santé et en particulier de l'axe stratégique n°2 « Accès aux soins », la CCVS travaille avec son Conseil de développement à la mise en place d'une **bourse d'études à destination des étudiants en santé**.

En ce sens, un large **appel à candidatures** est lancé auprès des étudiants en **médecine** (toutes spécialités, dont généraliste) et **dentaire**.

Il s'adresse aux étudiants scolarisés dans une UFR française, en 2^{ème} année d'études et au-delà.

L'allocation de cette aide - dont pourrait bénéficier l'étudiant, dès la rentrée universitaire 2019-2020 après étude de son dossier - est toutefois soumise à conditions. En effet, les lauréats de cette indemnité d'étude et de projet professionnel devront s'engager à exercer leur activité professionnelle en mode libéral, à l'issue de leurs études et pendant une durée minimum de 5 ans, dans l'une des communes membres

de la CCVS déficitaire en professionnels de santé au regard des zonages des Agences Régionales de Santé Normandie et Hauts-de-France.

Pour la profession de médecin, parmi les 28 communes de la CCVS :

- **12 communes** sont classées en **zone d'intervention prioritaire** : Baromesnil, Criel-sur-Mer, Etalondes, Eu, Flocques, Incheville, Le Mesnil-Réaume, Le Tréport, Monchy-sur-Eu, Ponts-et-Marais, Saint-Pierre-en-Val et Saint-Rémy-Boscrocourt ;
- **8 communes** sont classées en **zone d'action complémentaire** : Buigny-lès-Gamaches, Dargnies, Embreville, Gamaches, Longroy, Melleville, Millebosc et Woignarue ;
- Les 8 autres communes ne sont pas classées.

La CCVS présentant une densité en chirurgiens-dentistes inférieure à la moyenne nationale, l'appel à candidatures est aussi ouvert aux étudiants en odontologie.

Le montant de la bourse d'études qui pourrait être attribuée sera fixé dans la limite des plafonds réglementaires.

Les étudiants intéressés peuvent dès à présent et **jusqu'au 12 juillet 2019** faire acte de **candidature** en déposant **Curriculum Vitae et lettre de motivation expliquant leur projet professionnel et leur intérêt à s'installer sur le territoire** par mail, à l'adresse suivante : dquenu@villes-soeurs.fr

Renseignements

Auprès de Mme Déborah QUENU
Coordinatrice du Contrat Local de Santé
de la Communauté de Communes des Villes Sœurs
☎ : 02 27 28 07 38
✉ : dquenu@villes-soeurs.fr

Ce dispositif d'aide financière à des étudiants en médecine et odontologie est complémentaire avec les dynamiques engagées sur les communes membres de la CCVS en faveur de la démographie médicale, visant notamment à favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé et l'exercice coordonné de leur activité (création récente de Maison de Santé Pluridisciplinaire par exemple).

Pour affichage dans des lieux de passage, relai le plus large possible auprès des étudiants en santé, des habitants et de vos réseaux respectifs, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'affiche réalisée par nos services informant du lancement de l'Appel à Candidatures pour l'attribution de cette bourse d'études au bénéfice d'étudiants en médecine et odontologie.

Vous souhaitant bonne réception de ce mail et me tenant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Cordialement